

Cette consultation publique sera suivie d'une demande d'opinion auprès des conseils de quartier Des Châtelés et de Loretteville.

Date : Mardi 14 décembre, à 19 h 15

Endroit : Édifice Denis-Giguère, 305, rue Racine, salle RC04

Déroulement de la rencontre

19 h 15 Ouverture de la rencontre

19 h 20 Début de la consultation publique

- ⇒ Explication du déroulement (demande d'opinion au conseil de quartier et consultation publique)
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation des conseils de quartier

À cette occasion, un représentant de la Ville présentera le projet de modification ainsi que les conséquences de son adoption et répondra aux questions des personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La documentation additionnelle est disponible sur :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisir *Châtelés* ou encore *Loretteville* dans le menu déroulant)

Renseignements :

Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques

418 641-6701, poste 3720

xavier.mercier-methe@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL DE QUARTIER

Consultation publique

**Règlements omnibus R.C.A.6V.Q. 184 et 185 :
Modification au règlement de zonage aux abords du
boulevard de l'Ormière**

Mercredi 14 décembre 2016, à 19 h 15

Édifice Denis-Giguère
305, rue Racine, salle RC04

Le conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles a mandaté le conseil de quartier de Loretteville pour vous consulter relativement au projet de règlement R.C.A.6V.Q. 184 et le conseil de quartier Des Châtelés pour vous consulter relativement au projet de règlement R.C.A.6V.Q. 185.

Ces deux projets proposent des modifications à la réglementation d'urbanisme dans plusieurs zones des quartiers situés aux abords du boulevard de l'Ormière. Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de la consultation publique prévue à cette fin.

(Cartes et explications à l'intérieur)

Il est souhaité de se doter d'une vision d'ensemble pour le développement du boulevard de l'Ormière. Une analyse du territoire a été réalisée afin de définir les interventions à réaliser dans ce secteur qui regroupe à la fois des fonctions commerciales et résidentielles.

Ces projets de règlements omnibus visent à modifier la réglementation d'urbanisme afin que celle-ci reflète les orientations de la Ville tout en demeurant cohérente avec l'occupation actuelle du territoire et le milieu environnant. Le projet vise notamment à consolider les concentrations commerciales présentes sur l'artère.

Dispositions générales applicables à toutes les zones (sauf la zone 64103Mb) :

- Largeur minimale de terrain de 20 m;
- Pourcentage d'aire verte augmenté à 25 % (15 % actuellement);
- Aire d'agrément établie à 4 m² par logement;
- 50 % des cases de stationnement intérieures pour des édifices de 75 logements et plus;
- Largeur minimale du bâtiment augmentée à 55 % (50 % actuellement);
- Un seul accès à la rue par lot.

Dispositions générales applicables à toutes les zones :

- Écran visuel à la limite arrière du lot (clôture opaque et haie dense);
- Réduction de la hauteur maximale des bâtiments à 12 m (15 m actuellement).

Selon le contexte particulier des zones touchées, certaines modifications sont proposées, notamment :

- Modification aux usages commerciaux autorisés afin de tenir compte des usages existants et de favoriser les concentrations commerciales;
- Modification au nombre de logements autorisés.
- Modification à la marge avant des bâtiments de certaines zones.

L'ensemble des modifications proposées sera présenté zone par zone lors de la séance de consultation publique du 14 décembre.

Secteurs touchés par des modifications

